Image not found or type unknown

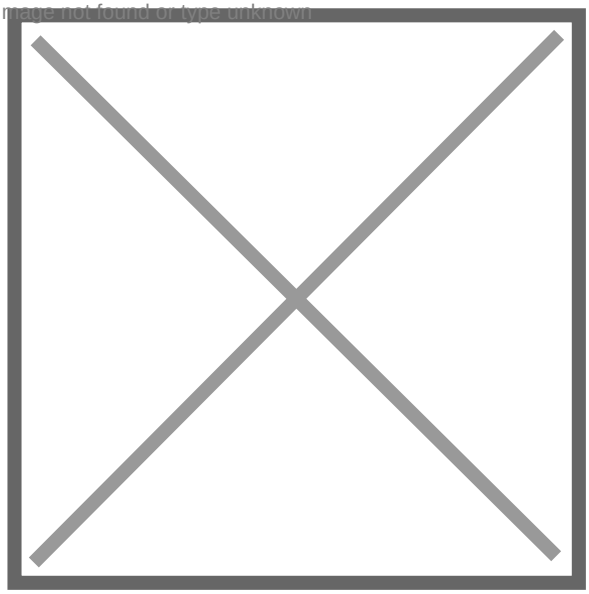

Litiges sur des produits installés

Par **maison30380**, le **22/03/2009** à **21:44**

J'ai loué ma maison neuve à un couple non marié. Il y a 1 mois, l'un des bailleur a résilié le bail. Le second bailleur est d'accord mais ne me l'a pas noté. La maison était louée sans cuisine équipée. Les locataires en ont installé une et ont effectué différents travaux dans la maison. Ils ont également repeind notre portail et portillon noir en une autre couleur, sans notre accord. Je leur ai proposé le montant d'un loyer. Ils ne veulent pas et désirent beaucoup plus. Ont-ils le droit d'enlever les produits (four-plaque-hotte), portes de cuisine ? Qu'elles sont leurs obligations ? Ils ont fait aussi beaucoup de trous au mur. Ils ne veulent pas les reboucher. Peut-on déduire un montant de leur caution ? Si oui, quel montant ?Combien de temps avons nous pour leur rendre leur caution ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés